

"L'Europe dans le miroir de la crise belge"

LA TRIBUNE
21 SEPTEMBRE 2007

INTERVENTION DE NOËLLE LENOIR
PRÉSIDENTE DE L'INSTITUT DE L'EUROPE

L'Europe dans le miroir de la crise belge

En Belgique, la situation est désespérée, mais pas grave», ce dicton pourrait bien cette fois être démenti par la réalité politique. Plus de cent jours après les élections du 10 juin, la coalition censée prendre les rênes du pouvoir n'a pu être formée. Le Premier ministre sortant, Guy Verhofstadt, est toujours chargé de la « gestion des affaires courantes ».

Cette situation est paradoxale lorsqu'on se souvient du rôle historique joué par ce pays fondateur de l'Europe. N'oublions pas que c'est Paul-Henri Spaak qui avait été chargé par les Six du rapport qui a débouché sur le Traité de Rome. Le ministre belge des Affaires étrangères, au lendemain du « non » français à la Communauté européenne de défense (CED), a remis l'Europe sur les rails du marché commun, synonyme de solidarité.

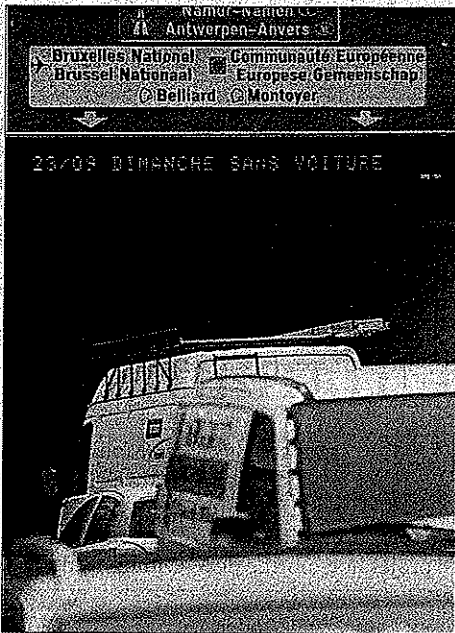
Pourtant, l'image de la Belgique d'aujourd'hui est celle d'un Etat déchiré par des conflits linguistiques devenus quasi ethniques, le roi — symbole d'unité — ne parvenant plus à réconcilier une classe politique se radicalisant par médias interposés. Le fait qu'après près de deux siècles d'existence la Belgique se remette de cette manière en question n'est pas une totale surprise.

Influences séculaires. Dès sa naissance en 1830, liée aux mouvements révolutionnaires de l'époque, le pays a connu des tensions entre communautés flamande et wallonne héritées des influences séculaires, successives ou conjointes, des Français et des Néerlandais. A la politique de francisation forcée menée par la Révolution française et par Napoléon I^{er} avait succédé l'imposition décidée par Guillaume d'Orange du néerlandais comme langue officielle du royaume.

C'est pourquoi le plurilinguisme (ne pas oublier les germanophones...) s'est progressivement affirmé comme le socle des institutions politiques belges. C'était la clé de la paix civile. Il a entraîné la création de communautés et de régions linguistiques en 1970 dans le cadre d'un Etat unitaire, puis la transformation de la Belgique en Etat fédéral en 1993.

L'EXEMPLE BELGE SEMBLE INDICER QUE, LOIN D'ŒUVRER À DES COMPROMIS, LE COMMUNAUTARISME PEUT ÊTRE UN TERREAU POUR L'AFFRONTEMENT.

Avec trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-Capitale), trois communautés linguistiques (française, flamande et germanophone), sept Parlements et sept Premiers ministres, le modèle du fédéralisme belge est celui du communautarisme constitutionnel. Si bien qu'il n'existe pas en Belgique de partis politiques nationaux, chaque parti étant scindé par



appartenance linguistique. La logique française est toute différente, comme en témoigne la décision du 15 juin 1999 sur la charte des langues régionales et minoritaires par laquelle le Conseil constitutionnel français a rappelé que la Constitution s'opposait à ce que « soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance ». L'exemple belge semble indiquer que, loin d'œuvrer à des compromis, le communautarisme peut être un terreau pour l'affrontement en cristallisant les rancunes. Il ouvre un boulevard à ceux qui parmi les Flamands prônent le séparatisme comme réponse à ce qui dans le passé a été ressenti comme des brimades de la part de francophones autrefois dominants.

Cette situation nous interpelle. La Belgique est un pays qui compte en Europe et dans le monde. Surtout, cela nous amène en tant qu'Européens à nous interroger sur la pérennité du modèle institutionnel de l'Union. Celle-ci reste une somme d'identités nationales avant d'être une communauté de citoyens unis par l'affectio societatis, le « vouloir vivre ensemble ».

Le regain du nationalisme aux quatre coins du continent accentue cette vision. L'Union se rapproche d'une fédération d'Etats au sein de laquelle aucunement aucune décision concernant le régime linguistique ne peut être prise, sinon à l'unanimité (c'est

bien sur la question linguistique que les discussions sur le brevet communautaire ont échoué et n'ont toujours pas abouti depuis vingt-cinq ans).

Du danger d'une confédération. Il ne s'agit pas de renoncer aux identités nationales mais, si les Etats n'avancent pas plus vite ensemble, l'Union pourrait glisser vers la confédération. Or le système confédéral, comme l'histoire récente le confirme, n'est pas durable. Le premier enseignement à tirer de la situation belge, c'est donc la nécessité pour les responsables européens de décider jusqu'où ils sont prêts à bâtir une réelle collectivité de citoyens, seule garantie du développement durable de l'Europe.

Le deuxième enseignement a trait au statut de Bruxelles, région bilingue formée de dix-neuf communes. Avant d'être le siège de la Commission européenne et du Conseil, Bruxelles a été une ville internationale ouverte à toutes les nationalités. Victor Hugo y avait trouvé refuge après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Depuis 1958, Bruxelles, capitale phare, est encore moins une ville comme les autres. Une partie de l'opinion publique belge ne serait pas hostile à la doter d'un statut international : un « district of Columbia » européen ? Au-delà même de Bruxelles, l'avenir de l'Europe passe par la Belgique. ■

(*) Ancienne ministre, présidente de l'Institut de l'Europe et du Cercle des Européens.